

- [Demande d'interdiction des week-ends d'intégration en cas de doute](#)

- 29/09/2010

Communiqué

- **Valérie Pécresse demande aux recteurs de recenser l'ensemble des week-ends d'intégration prévus dans les semaines à venir et de vérifier que les conditions sanitaires et de sécurité soient réunies. En cas de doute ou d'informations insuffisantes sur l'encadrement et la surveillance de chacun de ces événements, Valérie Pécresse demande que ces week-ends d'intégration soient interdits par précaution.**
- **Communiqué - Valérie Pécresse**
- 29 septembre 2010
- Après plusieurs événements dramatiques et inacceptables survenus ces dernières semaines dont ont été victimes plusieurs étudiants et qui ont donné lieu à des enquêtes de police, Valérie Pécresse attend de la justice qu'elle fasse la lumière sur ces affaires et détermine les responsabilités de chacun pour en tirer toutes les conséquences.
- La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé aujourd'hui aux Recteurs, en lien avec les Préfets, de recenser l'ensemble des week-ends d'intégration prévus dans les semaines à venir et de vérifier que les conditions sanitaires et de sécurité soient réunies. Elle a rappelé que conformément à la loi, seuls les événements à caractère purement convivial pouvaient être autorisés dans le cadre universitaire, à condition d'être accompagnés des garanties de sécurité appropriées. En revanche, toute forme de bizutage est strictement interdite. Elle a rappelé une nouvelle fois aux directeurs d'écoles et aux présidents d'université leurs responsabilités en matière de sécurité des étudiants et leur devoir de vigilance même lorsque les week-ends d'intégration sont organisés hors des locaux de l'établissement. En cas de doute, ou d'informations insuffisantes sur l'encadrement et la surveillance de chacun de ces événements, Valérie Pécresse demande que par précaution ces week-ends d'intégration soient interdits.
- Elle a par ailleurs demandé à la Rectrice de Limoges, Martine Daoust, Professeur de Pharmacie, de conduire une mission de réflexion sur l'ensemble des actions pouvant être conduites afin de protéger les étudiants de toutes les dérives qu'occasionnent ce type de rassemblement. Après avoir travaillé avec l'ensemble des parties prenantes : les acteurs de la communauté universitaire, du secteur de la santé, les industriels du tourisme et du loisir, Martine Daoust présentera ses propositions à la ministre dans un délai de deux mois.